

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **105 (1969)**

Heft 13

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Nous cherchons

moniteurs et monitrices

ayant capacités pédagogiques, couples de préférence (leurs enfants seront admis gratuitement à la colonie) ;

moniteurs et monitrices auxiliaires

étudiants — s'étant déjà occupés de groupes de jeunesse, sportifs, au courant de travaux de loisirs — ou élèves avancés de l'Ecole normale pour

COLONIES DE VACANCES DE JEUNES SUISSES DE L'ÉTRANGER

Date : de début juillet à début septembre.

Connaissances de l'allemand indispensables. Pas besoin de cuisiner. Rémunération journalière. Voyage remboursé.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

Pro Juventute - Secours aux Suisses
Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances
Seefeldstrasse 8, 8008 Zurich
Case postale, 8022 Zurich - Tél. (051) 32 72 44.

MISE AU CONCOURS

Par suite de démission honorable, la Commission de surveillance du Foyer jurassien d'éducation à Delémont cherche pour diriger l'établissement un

couple directeur

L'établissement est un internat pour enfants débiles légers en âge de scolarité. Il comprend, en outre, une section préprofessionnelle.

Conditions d'engagement :

Directeur : brevet d'enseignement, si possible formation pédagogique spécialisée, aptitude à diriger et à administrer un important établissement reconnu par l'Assurance-Invalidité.

Directrice : aptitude à diriger un ménage collectif.

Date de l'entrée en fonctions à convenir.

Les postulations sont à adresser au président de la Commission de surveillance du Foyer jurassien d'éducation, M. René Godat, chemin des Chevriers 10, 2900 Porrentruy, jusqu'au 30 avril 1969.

Zermatt

A louer

à écoles, instituts ou homes, pendant l'été (juillet-août ou plus longtemps),

hôtel de montagne «Morgenrot»

25 min. de Zermatt. Situation sûre et boisée. 33-38 lits. La plupart des chambres avec eau courante chaude et froide.

Salle, chambres, nécessaire de cuisine sont à disposition.

Les personnes intéressées sont priées de faire leurs offres à la Pension « Morgenrot », 3920 Zermatt.

La commune de Cortailod loue aux

écoles, sociétés, groupements, organisations de jeunesse, etc.

chalet

dortoirs : 70 places. Restauration.

Aux Paccots-s.-Châtel-St-Denis (FR)

Nombreuses excursions pédestres.

Pistes de ski et remontées mécaniques.

Ecrire à :

Fondation La Cierne, case postale 8
2016 CORTAILLOD (NE)

comité central

Office de documentation pour la lutte contre les publications nuisibles à la jeunesse et à la population

Une séance d'information a réuni à Berne, jeudi 13 mars 1969, les représentants des écrivains, des éditeurs, des Eglises, des sociétés pédagogiques et des milieux officiels.

M. Claude Bonnard, conseiller d'Etat (Lausanne), préside la Commission de surveillance de l'Office de documentation, qui est dirigé par M. Georges Chassot. Devant la vague grandissante des publications obscènes ou dépravantes, des dispositions légales et administratives sont nécessaires. La conférence des Offices cantonaux de justice et police, en relation avec le Ministère public de la Confédération, a demandé la création d'un organe de documentation.

Comme on peut aisément le concevoir, le point de vue des éducateurs n'est pas le même que celui des éditeurs. Il a été précisé que les films ne tombent pas sous contrôle de l'office; ils relèvent — pour l'instant du moins — de la législation cantonale, souveraine en la matière.

Réalisations de l'Office depuis sa création à ce jour. La création de cet organe remonte à 1963. Il n'a pas été facile, ajoute M. Chassot, de mettre sur pied les commissions prévues par la loi: spécialistes en matière de littérature, d'art et de sciences, analyse des ouvrages sans aucune valeur, dont l'influence sur la dégradation de la morale publique doit être dénoncée.

A ce jour l'Office de documentation a publié plusieurs listes d'ouvrages condamnables. Exposition de publications obscènes, livres ou périodiques faisant appel à la violence ou aux bas instincts, autant de délits que le Code pénal définit et sanctionne, pour autant qu'il s'agisse de vente à des adolescents.

L'Office a également noué des contacts avec les organisations soucieuses de protéger la jeunesse. Plutôt que d'interdire tels ou tels ouvrages, il faudrait faire appel à la conscience publique et au sens critique. Des contacts ont également été pris avec les pays voisins, dont les mesures protectrices ont été étudiées.

On a précisé que le Ministère public fédéral édite des listes d'ouvrages provenant de l'étranger, et dont l'entrée en Suisse est prohibée. Les listes qu'établit l'Office de documentation sont établies sur des bases semblables, mais non absolument identiques.

Il s'agit vraiment, ajoutait M. Georges Chassot, d'une lutte incessante; d'un côté une défense de la moralité publique et de l'avenir de la jeunesse; de l'autre de puissants intérêts financiers, fortement organisés, habiles à déjouer les interdictions de nos législations souvent disparates. Et ceci d'autant plus que la limite entre la littérature dangereuse et celle qui est tolérée est bien difficile à définir. Cette mesure n'est pas aisée, on s'en doute.

Pour les éducateurs, le rôle primordial nous semble-t-il est de développer dès le premier âge le goût du bon livre; M. Claude Bron, professeur à l'Ecole normale à Neuchâtel, a évoqué l'effort considérable qui se poursuit dans ce canton avec l'appui des autorités. Dans un remarquable discours prononcé récemment à Amriswil, M. Tschudi, conseiller fédéral, a fait appel à la conscience individuelle, qui mieux que toute censure doit faire le choix qui s'impose entre les œuvres valables et la littérature médiocre ou néfaste.

M. Claude Bonnard concluait en priant les membres de la commission consultative de faire appel aux travaux de l'Office de documentation et à lui apporter leur collaboration. Il était réjouissant d'entendre les responsables des kios-

ques affirmer leur désir d'éliminer les publications de bas étage. On n'a pas manqué d'exprimer l'inquiétude que suscite aussi cette vague de cruauté, de sadisme, qui s'étale dans tant de domaines. M. Claude Bron tint à relever les résultats d'une récente enquête sur les goûts des enfants: au fond ils n'aiment pas la violence, mais une publicité habile finit par créer ce climat malsain. Il y a un besoin naturel de mouvement, d'aventure, d'imprévu — de lutte aussi — qui ne doit pas être exploité à des fins commerciales, mais sublimé en ce qu'il contient de chevaleresque et d'esprit de service.

Délégué par la SPR à cette séance d'information, nous en avons remporté une impression reconfortante. Dans un domaine d'une extrême complexité, des forces positives sont à l'œuvre; elles coordonnent leurs efforts en faveur d'une action dont on ne peut contester la nécessité permanente. La SPR n'est pas restée en arrière, et l'activité de la commission de lectures, qui édite régulièrement le « Bulletin bibliographique » et contribue à orienter le choix de bons ouvrages, garde toute son importance.

A. P.

Le groupe romand des bibliothèques de lecture publique et la Commission nationale suisse de l'UNESCO organisent un

Cours pour animateurs et responsables de petites bibliothèques (particulièrement bibliothèques scolaires, enfantine ou communales)

Il aura lieu à Vevey, du jeudi 1^{er} mai à 14 h. au samedi 3 mai à 17 h. dans les locaux de la Bibliothèque municipale et du « Coin des Jeunes ».

Programme :

La littérature enfantine jusqu'à nos jours, par M^{me} Hamel, collaboratrice du Bureau international de l'éducation.

Comment choisir un livre pour enfants, par M. Claude Bron, professeur à l'Ecole normale de Neuchâtel.

L'organisation d'une petite bibliothèque, par M^{lle} Gardy, de la Bibliothèque Pestalozzi de Neuchâtel.

L'organisation d'une bibliothèque de classe, par M^{me} Buntschu, de la « Ligue suisse de la littérature de jeunesse ».

Animation d'une bibliothèque de jeunes, forum. **Les bibliothèques danoises.**

Travaux pratiques d'équipement de livres, classement, cataloguement.

Prix du cours (logement et repas compris) : 55 francs (Hôtel Coop Jongny).

Renseignements sont donnés par M. Fernand Donzé, directeur de la Bibliothèque de la Ville, 46, rue Numa-Droz, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Nous conseillons aux collègues, formellement chargés ou non de la responsabilité d'une bibliothèque scolaire, de s'entendre avec leurs autorités locales pour pouvoir participer à ce cours.

D. Vuille, Vevey.

GRETI

Journée du samedi 3 mai 1969 sur la « Télévision éducative », Université de Fribourg, auditoire A.

La télévision éducative fera le samedi 3 mai prochain l'objet d'une journée d'étude et d'information.

Programme

Matin, Télévision scolaire suisse romande. — MM. S. Roller: Accueil du président du GRETI ; L. Prébandier : Introduction d'ordre technique ; R. Jotterand, secrétaire général du Département de l'instruction publique genevois : Les travaux de la Commission romande de télévision scolaire ; G. Bally et R. Rudin : L'auteur et le réalisateur d'une émission et visionnement de cette émission sur la « Température » ; R. Gerbex, chef du Département science et éducation : Télévision, éducation et culture.

Après-midi, éducation des adultes. — Groupe de travail : MM. Barby, réalisateur à la Télévision suisse romande, Stambach. Coordination des programmes à la SSR, Prébandier. Présentation des travaux britanniques, allemands et français en matière d'éducation des adultes par la télévision.

Inscriptions et renseignements au Séminaire pédagogique, 11, route du Signal, 1018 Lausanne.

GRETI

Séminaires de formation

Leysin, Grand-Hôtel, 7-12 juillet 1969.

Le progrès de l'éducation passe inévitablement par la technologie.

L'intégration progressive de nouvelles techniques à l'enseignement implique d'abord une formation des responsables.

A cet effet, le GRETI vous propose cette année une série de cours propres à satisfaire les intérêts les plus divers.

1. La dynamique des groupes et la conduite de réunions.
2. Initiation à l'enseignement programmé.
3. Enseignement assisté par ordinateur.
4. Télévision en circuit fermé.
5. Cinéma d'enseignement, enseignement du cinéma.

Organisation pratique

Participants : ces séminaires sont destinés aux responsables de l'instruction dans une institution publique ou privée et aux enseignants de tous les niveaux.

Horaires : la séance d'ouverture aura lieu le lundi 7 juillet, à 10 heures. Les séminaires se termineront le samedi vers 11 h. 30.

Logement et pension : au Grand-Hôtel de Leysin, du lundi au samedi matin.

Renseignements : M. Gilbert Métraux, case 2518, 1211 Genève 19, tél. 34 31 50. M. Jean Carrard, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. 27 91 59.

Pour les vacances d'été

Descente du Danube en canoës et en kayaks

Visite de Sigmaringen, Ulm, Ratisbonne, Linz, Vienne, Bratislava et, si les circonstances le permettent, Budapest, Belgrade, etc.

(Environ 1400 kilomètres de navigation de Sigmaringen à Belgrade.)

Matériel de navigation et (ou) de camping à fournir.

A ceux et celles que cela intéresse, prière de s'adresser à Richard Lecoultre, 1261 Trélex, afin de commencer l'organisation de l'expédition.

Un cours d'anatomie

comportant 100 feuilles détachées de format A4 et très richement illustrées doit être ronéotypé pour la **XI^e session du brevet fédéral de gymnastique et de sport**. Soucieux d'en faire profiter tous les collègues que cet enseignement intéresse, nous nous permettons de le présenter en souscription au prix de 15 fr. l'exemplaire plus frais d'envoi. Prière de consulter le commentaire ci-joint et de retourner le talon de souscription au plus vite, le tirage étant limité.

Talon de souscription

à retourner jusqu'au 10 mai à Marcel Favre, instituteur, 1111 Gollion.

Veillez de faire parvenir exemplaire(s) du Cours d'anatomie susdit au prix de 15 fr. l'exemplaire, frais d'envoi en sus.

Nom : _____

Adresse : _____

Date : _____

Signature : _____

Caractéristiques du « Cours d'anatomie »

100 feuilles A4 utilisables séparément, dessins de grand format pouvant être coloriés, reproduits, affichés ou projetés — Tableaux synoptiques des principaux muscles squelettiques indiquant leurs origines, terminaisons et fonctions respectives — Matière divisée en 15 chapitres — Rappel des connaissances physiologiques et pathologiques essentielles — Texte revu par un médecin stagiaire — Illustrations exécutées par un dessinateur professionnel, etc.



Hôtel garni 46 lits

CATTEDRALE

6900 LUGANO Tél. (091) 2 68 61

Situation centrale - Chambres confortables
et tranquilles - Prix modiques

Direction genevoise

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Le bulletin...

Avec la nouvelle année scolaire entre dans l'enseignement tout une série de nouveaux collègues. La SPV est heureuse de les féliciter, de les saluer et de les accueillir dans son sein.

Je voudrais dire à ces collègues que si la SPV étudie, suit et collabore au développement des grands problèmes découlant de la réforme de structure de l'école vaudoise, les autres problèmes qu'elle doit résoudre occupent tout autant notre attention.

Dans cette optique, le comité SPV s'est efforcé l'année dernière, comme chaque année, de régler les problèmes particuliers qu'un certain nombre de collègues lui ont posés. C'est dire que l'instituteur ou l'institutrice « seul maître à bord » dans sa classe n'est pas solitaire, mais que des collègues chevronnés répondront à leurs demandes, que la SPV est prête à les aider en cas de difficultés.

Bon vent donc, et bonne traversée de cette nouvelle année scolaire.

PG.

Quoi de neuf du côté du DIP

Dans le bulletin sténographique de la séance du 4 décembre 1968 du Grand Conseil, nous extrayons du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la motion Cousin (politique de décentralisation) ce passage concernant les classes à option :

« Dans la perspective d'une nouvelle structure, les groupements de communes en deuxième étape, si l'on peut dire, qui s'amorcent dans diverses régions du canton, soulèvent le problème d'éventuels centres de cycle d'orientation, ou de divisions pratiques ou générale du deuxième degré... Les contacts sont pris entre les autorités locales et le DIP, notamment le groupe « aménagement scolaire régional » du Conseil de la réforme et de la planification scolaire (CREPS), en vue d'études de solutions qui pourraient servir de banc d'essai pour une nouvelle structure d'ensemble. »

Concernant la formation des maîtres, la commission chargée d'étudier le rapport susmentionné relève :

« En outre, la formation des enseignants primaires doit subir les modifications nécessaires afin de mieux l'adapter aux exigences de notre époque. C'est ainsi qu'à Yverdon, l'Ecole normale ne subsistera certainement pas sous sa forme actuelle mais se transformera en une école de culture générale analogue à un gymnase, complétée par une section pédagogique que réclame une telle formation. »

C'est donc dire que « cela bouge » et l'on peut s'attendre à ce que la réforme tant attendue de l'école vaudoise, entre sous peu dans sa phase active.

PG.

Société vaudoise de travail manuel scolaire

Assemblée extraordinaire

Cette assemblée, tenue à l'auditoire du collège de Béthusy, le 13 mars, sous la présidence d'Ed. Geiser, avait à l'or-

dre du jour : l'exposition du cinquantenaire et une cotisation extraordinaire. Une commission que préside J.-P. Hürlimann s'est attelée à l'organisation d'une exposition avec ateliers au travail, les 5, 6, 7 et 8 juin 1969 à la Maison pulliérane, à Pully. Les travaux sont déjà bien avancés, un comité d'honneur ayant à sa tête le chef du Département de l'instruction publique, se constitue. M^{lle} Fiaux, 6bis, chemin de la Motte, reçoit les travaux concernant l'école active, tandis que R. Dériaz, Crêt-aux-Moines, 1392 Grandson, aimerait recevoir de très nombreuses listes, soit de travaux personnels de brevet, soit de travaux que l'on fait dans les ateliers TM (même si ceux-ci sont en multiples exemplaires). Le samedi précédent, soit le 31 mai, une journée « classes ouvertes » permettra aux maîtres qui le désirent, de montrer au public vaudois leur atelier ou leur classe en pleine activité manuelle. Porret A., 19A, avenue Haldimand, 1400 Yverdon, renseignera et organisera cette intéressante journée (ou demi-journée).

Afin de couvrir les frais, l'assemblée unanime décide ensuite de lancer un appel aux membres. La cotisation proposée est donc, espérons-le, inutile.

Le secrétaire : J.-P. Paccaud.

Cours 1969

Avec l'organisation de l'exposition du cinquantenaire, le comité SVTM n'a pu mettre sur pied que trois cours qui ont été particulièrement bien fréquentés. En effet, une vingtaine de participants ont suivi, avec intérêt un **cours d'utilisation des machines** donné par la Caisse nationale d'accidents (SUVA), sous la direction de M. Leu. Ce cours a si bien intéressé les collègues que nous envisageons de le renouveler, en automne, pendant deux jours pleins. Le docteur Lob, privat-docent à la Faculté de médecine, a instruit des maîtres sur l'**hygiène du travail**. Enfin, huit tours prêtés par la maison Blasi (2) et six ateliers du canton, ont fonctionné pour quatre groupes de participants à un **cours de tournage sur bois**. Nos vifs remerciements au chef de cours Willy Hürlimann, qui a fourni un travail épuisant, ainsi qu'aux autorités d'Ecublens pour les locaux, à J.-P. Hürlimann pour le montage du matériel, à ceux qui ont prêté celui-ci ou qui l'ont transporté.

J.-P. Paccaud.

SVTM

Fête du Cinquantenaire

Cinquante ans dans la vie d'un individu représentent une date heureuse... ou malheureuse selon le point de vue auquel on se place, mais constituent dans tous les cas pour le jubilaire une bonne occasion de festoyer.

Et pour une société ? Est-ce peu, beaucoup, qu'importe : c'est une possibilité à saisir qui doit permettre un rajeunissement et un nouveau bond en avant de la cause que l'on défend.

Il en sera ainsi pour la **Société vaudoise de travail manuel** qui, **les 5, 6, 7 et 8 juin prochains**, va concrétiser diverses manifestations en la **Salle pulliérane**, sous le patronage

d'un comité d'honneur présidé par le chef du département et dont font partie nos principales personnalités pédagogiques, les présidents SPR et SPV entre autres.

Il y aura d'abord une vaste **exposition** qui intéressera les collègues, bien sûr, mais aussi parents d'élèves et public en général. Une ou deux salles seront réservées à des **leçons pratiques** où quelques maîtres et maîtresses dévoués travailleront avec des groupes d'enfants. L'**orientation professionnelle**, par la présence d'un orienteur, renseignera sur les buts qu'elle poursuit. Une salle sera occupée par quelques maisons qui fournissent du **matériel d'enseignement**, et cette confrontation toute pacifique vous fera certainement découvrir un « gadget » ou un procédé que vous ignorez.

D'autres manifestations encore sont prévues dont nous vous entretiendrons dans les prochains bulletins... mais d'ores et déjà, marquez d'une croix dans vos agendas les dates ci-dessus !

(Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille)

Communication importante

Le programme de travaux à l'aiguille pour l'année scolaire 1969-1970 paraîtra dans un prochain bulletin officiel. Comme il comporte, à titre d'essai, certains allègements, nous vous prions d'en prendre connaissance sans tarder.

Le comité.

« AVECER »

... Voilà un sigle dont vous ne savez peut-être pas percer le mystère. Il s'agit de l'Association des voyages d'étude du corps enseignant romand.

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà notre société pour avoir participé à des voyages en Grèce, en Sicile, en Egypte, en Tunisie, en Italie, au Cap Nord, en Turquie... Cette société existe sous sa forme définitive depuis le 9 janvier 1965 mais elle est en fait bien vivante et très active depuis décembre 1963. C'est alors que M. Roger Gfeller, aujourd'hui chef du service des écoles primaires de la Ville de Lausanne et président de l'**AVECER**, eut l'idée, avec quelques amis de fonder une association qui soit le pendant de celle créée par nos collègues d'outre-Sarine dans le cadre de la « Schweizerische Lehrerverein ».

L'**AVECER** a pour but de rendre avantageux à ses membres des voyages et séjours de vacances en Suisse et à l'étranger. **L'AVECER organise des voyages en groupes à but culturel.** En outre, grâce aux relations qu'elle entretient avec l'Agence Borel, à Prilly, l'**AVECER** peut faire bénéficier ses membres d'une réduction sur les voyages organisés par cette agence. La cagnotte de l'**AVECER** donne aux membres, désireux de faire quelque lointain voyage, le moyen de constituer une réserve. **L'AVECER** offre la possibilité de nouer des amitiés nouvelles avec des collègues ; les réunions (repas, séances de films ou de diapositives) qui ont lieu de temps à autre prouvant à quel point sont vivaces les liens qui se créent lors d'un voyage. **L'AVECER** enfin — mais est-il besoin de le préciser ? — ne poursuit aucun but commercial. Son comité (Roger Gfeller, Jean-Paul Chave, Anne-Marie Pochon, Claude Borel, Violette Blanchoud, Catherine Mercier, Antoine Nicodet, Yvette Geissbühler, René Mégevand) travaille de manière strictement bénévole.

Au moment de votre inscription à l'**AVECER** (Mlle V. Blanchoud, Daillettes 8, Pully), il vous suffira de verser une finance d'entrée de Fr. 10.— (**AVECER**, CCP 10-250 28, Lausanne), vous recevrez alors le programme détaillé de tous nos voyages.

Et maintenant, laissez-vous tenter par l'une des propositions que nous vous faisons pour de prochaines vacances.

ÉTÉ 1969

Croisière, séjour à Rhodes

Magnifique croisière à bord d'un bateau de luxe : détente, repos, distractions et visites instructives. Visites d'**Athènes**, **Ephèse**, **Patmos**, **Mykonos**. Une semaine à **Rhodes** vous permettra de vous imprégner de l'atmosphère déjà orientale de cette très belle île. Deux départs, le 12 juillet et le 2 août. Le voyage dure 15 jours. Possibilité de prolonger le séjour à Rhodes. **Inscriptions et renseignements** : Antoine Nicodet, maître secondaire, « La Bruyère », rue de l'Ancien-Stand, 1820 Pallens-sur-Montreux. (Dernier délai pour les inscriptions et pour autant qu'il reste des places disponibles : 15 juin 1969.)

Safari en Afrique orientale

Départ le 18 juillet 1969. Séjour à Malindi. **Durée** : 17 jours. Prolongation possible. Possibilité de photographeur des animaux sauvages en liberté, de louer des voitures sur place, de pratiquer la pêche sous-marine. **Inscriptions et renseignements** : A.-Marie Pochon, institutrice, 18, avenue Rambert, Lausanne. (Dernier délai : début mai.)

PRINTEMPS 1971

Liban et Iran (durée 15 jours)

Beyrouth, Baalbeck, Téhéran, Ramsar sur les rives de la mer Caspienne, Hamadan, Ispahan, Shiraz, Persépolis, Téhéran.

D'ores et déjà vous pouvez envoyer votre inscription provisoire à M. Borel, maître à l'Ecole professionnelle, Charmilles 9, 1008 Prilly, le voyage promettant d'avoir beaucoup de succès et le groupe ne devant pas être trop nombreux.

Pour les détails et les prix, veuillez consulter les annonces paraissant dans l'« Educateur » ou vous adresser aux responsables des voyages.

Croix-Rouge suisse de la jeunesse

Camp de vacances en Allemagne

Du 13 au 26 juillet, la Croix-Rouge de la jeunesse allemande invite dix garçons de 15 ans, de dernière année supérieure ou du collège, à participer à son camp de Karlsruhe.

Ce camp sous tente s'adresse à des jeunes sportifs, s'accommode de peu de confort, mais d'une bonne nourriture, d'ambiance et de vie au grand air. Cours de sauvetage nautique, premiers secours, visites d'usine, balade en bateau. Le tout encadré de chefs allemands et d'un responsable suisse. Le coût du voyage et des assurances s'élève à Fr. 150.—. S'inscrire tout de suite auprès du

Secrétariat Croix-Rouge jeunesse
1, chemin du Platane, 1008 Prilly
tél. 24 60 00.

A la même adresse, on peut s'inscrire comme responsable du groupe suisse. Collègue avec connaissances CEMEA ou scout préféré.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Cours

1. Introduction au nouveau manuel de gymnastique filles
2. Athlétisme (jet du boulet), Edy Hubacher
3. Boxe (R. Giovani)
4. Arbitrage
— basketball (J. Delessert)

— handball (C.-E. Golay)
5. Gymnastique dans des conditions difficiles (Crêt-Bérard)

Tournois

Volleyball

Football en salle

Basketball

Manifestations d'écoliers

Finales de natation

Finales d'athlétisme
Cours d'orientation régionales

A retenir

Assemblée générale AVMG le 15 novembre à Yverdon.
Judo (initiation pratique).

Remarques

L'annonce détaillée des cours paraîtra dans l'« Educateur » et l'« Education physique ».

Pour les cours, remboursement des frais de transport aux membres AVMG.

Le chef technique d'été : *P.-A. Bichsel.*

COURS A SUIVRE DE PRÈS

Cours d'introduction au nouveau manuel de gymnastique filles

La traduction française de ce manuel a paru en août 1968 et une dizaine de collègues ont déjà suivi le cours central donné à Renens. Il nous semble urgent et indispensable de présenter ce livre, afin que chacun soit renseigné sur l'esprit et les buts de cet ouvrage.

L'AVMG organise un cours le **mercredi 23 avril, entre 8 h. et 17 h.**, dans les salles du Belvédère, cours dirigé par MM. Yersin et Bron, spécialistes en la matière.

Le DIP accorde un congé officiel à celles et à ceux qui désirent suivre ce cours. Nous pensons que chacun doit se sentir concerné, mais, pour faciliter l'organisation, nous vous prions de vous inscrire au moyen du bulletin de participation ci-dessous.

Cours d'athlétisme : jet du boulet. Direction Edy Hubacher

Programme d'activité, été 1969

Dates	Lieux	Organisateurs
23 avril	Lausanne	N. Yersin, Champ-Rond 11 1000 Lausanne
14 mai	Lausanne	P.-A. Bichsel, Entre-Bois 55 1018 Lausanne
11 juin	Lausanne	A. Rübli, Valentin 27 1000 Lausanne
15 octobre	Lausanne	J. Delessert, Verdeaux 17b 1020 Renens
5 novembre	Lausanne	C.-E. Golay, Châtelard 4 1000 Lausanne
20-22 octobre	Crêt-Bérard	J. Lienhard, Vers-chez-les-Blanc
25 juin	Lausanne	J.-D. Roy, Aloïs-Fauquex 128 1000 Lausanne
10 septembre	Lausanne	Ch. Hertig, Sauges 25 1000 Lausanne
8 octobre	Lausanne	J. Delessert, Verdeaux 17b 1020 Renens
2 juillet	Aigle	J. Montangero, Dents-du-Midi 41 1860 Aigle
27 septembre	(parution des lieux et dates ultérieurement)	

Mercredi 14 mai à 14 h. (installations d'athlétisme du collège de la Pontaise, avenue Druey).

Le sympathique et talentueux champion, recordman suisse du jet du boulet a accepté avec joie le déplacement de Berne afin de diriger ce cours. Edy est instituteur, il allie donc les connaissances techniques et pédagogiques dans cette discipline difficile à enseigner.

Nous sommes sûrs que vous serez nombreux (nombreuses, pourquoi pas ?), à vous inscrire à ce cours exceptionnel.

Inscription au moyen du bulletin ci-dessous.

Pour l'AVMG, *le chef technique.*

BULLETIN DE PARTICIPATION à retourner à P.-A. Bichsel, Entre-Bois 55, 1010 **Lausanne**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

* Je m'inscris au cours d'introduction au nouveau manuel (23 avril).

* Je m'inscris au cours d'athlétisme d'Edy Hubacher (14 mai).

* Biffer ce qui ne convient pas.

Tribune libre

Réponse à M. F. Aerny, pour son article paru en janvier 1969 sous la rubrique « Classes enfantines », dans la « Gazette de Lausanne ».

« Cher collègue,

» Tant, en lisant votre article « Classes enfantines » sous la rubrique « Réforme de structure de l'école primaire », tant j'étais heureuse de constater que vous précisez fort justement les valeurs respectives des brevets enfantins et celles des diplômes de jardinières d'enfants — tout en conservant à ces derniers leur qualité propre —, tant j'ai regretté de lire votre quatrième paragraphe traitant des classes semi-enfantines. Je me dois donc, comme présidente de l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises, de vous répondre en précisant quelques données qui semblent vous avoir échappées.

» En effet, la jeune normalienne, en section dite « enfantine », suit de nombreux cours de pédagogie théorique et pratique, cours donnés par une maîtresse d'application de classe enfantine d'une part, et par une maîtresse d'application de classe primaire, 1^{re} et 2^e années (degré inférieur) d'autre part. Il ne s'agit nullement pour cette jeune fille de « toucher » au programme primaire, mais bien d'en **approfondir** l'enseignement, puisque, **au même rythme que les normaliennes de la section primaire**, elle doit donner des leçons aux enfants de 1^{re} et 2^e années primaires, et qu'elle est astreinte, au cours de ses études à un stage de quinze jours dans une classe semi-enfantine du canton. Vous constaterez donc qu'il n'existe pas de maîtresses de formation enfantine seulement. De plus, elle doit être prête à subir, pour se présenter aux examens finals, les mêmes épreuves

en primaire (degré inférieur toujours) qu'en enfantine. Si elle y donne satisfaction, elle reçoit alors un brevet d'enseignement pour classe enfantine et semi-enfantine (5, 6, 7 et 8 ans, selon notre système scolaire actuel).

Je ne soulève pas ici, le problème à savoir le pour et le contre d'une classe semi-enfantine, ni celui du désir qu'ont beaucoup de maîtresses enfantines et semi-enfantines de s'occuper des tout jeunes élèves. Je ne voudrais pas non plus que mes propos soient teintés de tendances — même supposées — ségrégationnistes : jardinières d'enfants, enfantines, semi-enfantines... Mais, puisque vous avez soulevé la question « valeur du brevet », je tenais à vous préciser par ces lignes celle du brevet de la maîtresse enfantine et semi-enfantine.

Pour l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises :

F. Mirza.

Université populaire de Lausanne

Rappelons que la SPV est membre de cette association. Le semestre d'été va commencer le 14 avril prochain. Il comprend seize cours à Lausanne, deux à Vevey - La Tour-de-Peilz et un à Aigle.

Renseignements et inscriptions :

Lausanne : Secrétariat de l'Université populaire, 12, rue Pichard.

Vevey : Association des intérêts de Vevey, place de la Gare.

Montreux : Office du tourisme, 8, Grand-Rue.

Aigle : Librairie Amiguet, 2, rue du Collège.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Communication du Comité central**Proposition d'allègement du plan d'études primaires**

Le Comité central a reçu, en date du 8 mars 1969, la proposition suivante, signée de 103 institutrices et instituteurs :

Considérant que des enseignants toujours plus nombreux se plaignent de la surcharge du programme actuel, surcharge dénoncée également par une fraction croissante des milieux extérieurs à l'école, et

Considérant qu'un grand nombre d'activités ne sont pas incluses dans l'horaire

Considérant que ce plan d'études « ... est un plan de travail obligatoire dans chaque classe, aussi bien pour l'étendue des matières que pour l'ordre dans lequel elles sont abordées... » disposition réglementaire qui limite l'initiative des maîtresses et des maîtres.

Considérant que ce plan d'études mériterait d'être confronté aux données actuelles de la psychopédagogie.

Considérant que la gestation du programme romand peut être fort longue.

Considérant que la mise à jour annuelle du plan d'études est devenue possible :

Les soussignés demandent au Comité de la SPG :

1. De convoquer dès que possible une assemblée générale

extraordinaire sur le thème unique : « Allègement du plan d'études ».

2. *En cas d'acceptation par l'assemblée, de bien vouloir considérer cet allègement comme un objectif prioritaire et urgent devant trouver sa concrétisation avant septembre 1969.*

3. *De désigner une commission d'étude composée d'instituteurs soucieux de l'aspect global de leur tâche.*

Le Comité central remercie les signataires de l'intérêt qu'ils portent aux problèmes de notre enseignement et de la confiance qu'ils accordent à la SPG en tant qu'organisme susceptible de les résoudre.

Il informe les membres de la SPG, qu'en accord avec plusieurs responsables de la proposition :

a) Il convoquera, dès que seront révisés les statuts de la société, une assemblée dont un des points de l'ordre du jour sera l'allègement du plan d'études.

b) Il envisagera, en une première étape (d'ici septembre 1969) quelles propositions d'assouplissement peuvent être adressées à la Direction de l'enseignement primaire avec quelque chance de concrétisation.

c) Il mettra sur pied une commission d'étude composée de signataires, de membres de la SPG et de membres du Comité central.

A propos d'une conférence

Depuis quelque temps, le cycle d'orientation, par divers moyens, cherche à informer la population genevoise de ce qu'il est et des buts qu'il poursuit.

Il n'y a, dans ce souci de renseigner le public, rien de condamnable, bien au contraire lorsqu'on le fait avec autant d'objectivité que possible, sans dissimuler les difficultés, sans cacher ce qui ne donne pas satisfaction.

C'est ce qu'a tenté de faire notre ancien collègue Zwahlen, directeur du cycle de l'Aubépine, au cours d'une conférence donnée la semaine dernière sous les auspices de l'Institut national genevois.

Or, à notre grande surprise, nous avons pu lire dans un compte rendu de presse (voir le « Courrier » du 5 mars 1969) la phrase suivante :

« Le but de ce cycle d'orientation est de redresser les erreurs psychologiques et pédagogiques commises en classe primaire, de... »

Renseignements pris à bonne source, auprès de M. Zwahlen, auprès des organisateurs de la conférence et auprès de plusieurs auditeurs, l'orateur n'a jamais prononcé de paroles susceptibles d'être interprétées de la sorte.

Nous déplorons qu'il se trouve toujours, en matière d'enseignement, quelqu'un pour interpréter, déformer, attribuer d'une manière erronée des paroles ou des écrits et, nous avons fait part de notre étonnement au rédacteur du « Courrier » en le priant de bien vouloir rectifier cette interprétation.

Que l'enseignement tombe toujours davantage dans le domaine public nous paraît bénéfique pour tout le monde à condition que ceux qui contribuent à l'information soient des personnes conscientes de leurs responsabilités et connaissent leur métier ; le scandale, la sensation, l'amateurisme doivent trouver leur matière ailleurs que dans le domaine de l'éducation et la formation de notre jeunesse. Il serait souhaitable que ceux qui donnent l'information et ceux qui la diffusent prennent un certain nombre de précautions.

R. Grob, membre du comité.

Communications du comité

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en :

assemblée générale extraordinaire, le mardi 29 avril 1969, à 20 h. 30, à la Salle communale de Plainpalais, 52, rue de Carouge.

Ordre du jour : 1) Statuts ; 2) Communications du comité.

D'autre part, le comité a reçu une « Proposition d'allègement du plan d'études primaire », signée par 74 membres de la SPG. Conformément à l'art. 12 des statuts, et pour répondre au désir exprimé par la majorité des membres présents lors de l'assemblée du 19 mars, nous vous convoquons en :

assemblée générale extraordinaire, le mardi 6 mai 1969, à 20 h. 30, à la Salle communale de Plainpalais, 52, rue de Carouge.

Ordre du jour : 1) Allègement du plan d'études primaire ; 2) Communications du comité.

Le comité.

Compte rendu de l'assemblée générale du 19 mars 1969

Nous n'allons pas vous infliger un compte rendu détaillé de tout ce qui s'est dit lors de cette importante assemblée consacrée principalement à la discussion des projets de nouveaux statuts.

Néanmoins, nous avons le plaisir de vous communiquer la liste des personnes qui ont été admises au sein de notre société, le 19 mars :

M^{mes} Josiane Gimenez, Marguerite Wyler, Nadia Guillet, Christiane Voumard.

M^{lles} Ariane Benoît, Marie-Claude Köppel, Danièle Delmastro, Raymonde Gattoni, Marianne Imbach, Danielle Kocher, Paulette Marti, Georgette Parrigoni, Monique Petitpierre, Thérèse Sauty, Nicole Schenk, Lucrezia Tanner, Janine Volland, Marie-Claude Coppel, Jacqueline Wisard.

M^M. Jean-Daniel Cattin, Jacques Barbey, Edgar Burgler, Raymond Dorsaz, Albert Dupraz, Marc Ebnetter, Michel Gobet, Emile Jeanneret, Michel Muller, André Piguet, Michel Sermet, Robert Sermet, Marc Sormani.

Au total, c'est donc 31 nouveaux membres que nous accueillons.

Au début de la séance, M. Schenkel donne quelques informations sur le travail du Comité central :

- Une commission de six membres a été mise sur pied afin de préparer le rapport sur la formation continue pour le prochain congrès de la SPR.
- La prochaine séance de délégations (qui a eu lieu le 28 mars et dont nous vous reparlerons) abordera les points suivants :
 - a) emploi des brochures d'entraînement de conjugaison, de vocabulaire, d'orthographe (4^e à 6^e) ;
 - b) programme de sciences ;
 - c) accès des écoles après les heures (surtout en ville) et cahier des charges des concierges ;
 - d) accueil des élèves étrangers ;
 - e) passage au CO des classes de fin de scolarité.

Grob communique ensuite que le dépouillement du questionnaire avance et que nous aurons prochainement des résultats numériques. Nous disposons d'un ordinateur et toutes les précautions nécessaires ont été prises pour que ce travail soit objectif.

Marguet annonce que la sous-commission des maîtres principaux s'est réunie six fois et a examiné en détail le cahier des charges du maître principal. La commission présentera prochainement au comité SPG une liste de propositions.

Dans ses rapports avec l'économat et la direction, la sous-commission des fournitures a obtenu satisfaction sur la majorité des points présentés.

Enfin, le président annonce que le comité a reçu en date du 8 mars 1969 une proposition d'allègement du plan d'études, signée par 103 instituteurs et institutrices. Vous trouverez le texte complet de cette pétition dans un autre article de ce même numéro.

Le comité pense qu'il n'est pas possible de traiter du plan d'études en détail dans une assemblée générale. Il faudrait d'abord discuter au niveau d'une commission SPG et alerter la commission permanente du plan d'études...

Cet avis n'est pas suivi par la majorité de l'assemblée qui décide finalement de convoquer prochainement une assemblée générale ayant pour sujet unique : allègement du plan d'études.

Une commission préparera cette assemblée.

Après ce long préambule, nous abordons enfin les statuts. Voici les principales décisions prises, étant bien entendu, que pour que ces articles soient acceptés, il faut que l'ensemble des statuts le soit.

Membres

Après de vives discussions, l'assemblée accepte le texte suivant concernant les membres : art. 4 « Peuvent être membres, les fonctionnaires de l'enseignement primaire et enfantin à l'exception des assistants pédagogiques et des inspecteurs. Peuvent rester membres actifs, les personnes au bénéfice d'un congé ou d'une cessation d'activité pour autant qu'elles n'exercent pas une autre activité. »

Nous avons donc ouvert les portes de la SPG aux maîtres de disciplines spéciales, aux suppléants stabilisés et aux maîtres de méthodologie.

Le problème des jardinières d'enfants sera repris plus tard. Quant aux candidats de 2^e et 3^e dont certains souhaitaient l'admission à la SPG, une commission étudiera ce problème.

Démission

La démission n'est acceptée que si le membre est en règle avec le paiement de ses cotisations pour l'exercice en cours (l'exercice commence à la date de l'assemblée annuelle administrative), sauf si la démission parvient au comité dans un délai de trente jours après cette assemblée.

Membres honoraires

Genequand demande le maintien de cet article, alors que la commission d'étude des statuts proposait de le supprimer. Finalement cet article 8 est accepté à la majorité, avec la formulation suivante concernant les inspecteurs : « Tout membre promu inspecteur est considéré comme démissionnaire. »

L'assemblée arrête ses discussions à ce point-là.

Rendez-vous au 29 avril.

Après l'assemblée

Quatre-vingts membres sur 550, soit, approximativement, 15 % de la société, lors de l'assemblée du 19 mars. Vaut-il encore la peine de s'interroger sur les raisons de cette démission ? Certes, un mercredi soir de Salon n'est peut-être pas particulièrement bien choisi. Mais les 5 à 7 heures et le jeudi matin semblent aussi peu propices à une AG, d'une part pour les maîtres titulaires des études surveillées, d'autre part pour les mères de famille, qui consacrent leur jeudi matin aux achats. Certes, l'étude des statuts peut sembler aride et retenir bien des membres dans la douce quiétude de leur foyer ou leur faire préférer le dernier spectacle. Néanmoins, ce sujet en vaut bien d'autres. D'abord, parce que les statuts sont le fondement de la société. Ensuite, parce que leur examen est l'occasion d'une remise en question des principes mêmes de notre appartenance à la SPG et que le membre se trouve face à un examen de conscience et à une prise de position. Enfin, cette étude est instructive à plus d'un chef. Elle révèle les différentes mentalités qui existent au sein de la société. On distingue les syndicaux, les sentimentaux, les larges d'idées, les « restrictifs », les réfléchis, les impulsifs... Les indifférents sont, hélas ! les plus nombreux. Ose-t-on espérer que leur conscience réveillée réagira et que la prochaine assemblée, les statuts étant toujours à l'ordre du jour, offrira un véritable reflet de notre société ?

Le fait primordial de cette première assemblée consacrée aux statuts, et personne, je pense, ne me contredira, c'est la

possibilité pour un suppléant stabilisé de faire partie de notre société après adoption des nouveaux statuts. Il est le signe d'une marche en avant des idées. L'idée qui prévaut, maintenant, c'est que ces stabilisés, de par leur appartenance au grand groupe des fonctionnaires de l'enseignement, sont des nôtres. Certains argueront que nous aurons bien de la peine, désormais, à défendre une différence de traitement entre suppléants stabilisés et instituteurs brevetés. Peut-on répondre que la différence de salaire qui existe aujourd'hui n'est pas due au fait que les suppléants n'avaient pas, jusque là, la possibilité d'être membres de la SPG, mais bien à la différence des titres que possèdent ces deux catégories d'enseignants ? Notre position sur le plan de la défense du salaire restera la même, comme restera la même notre opposition à une nouvelle stabilisation. Nous pouvons donc affirmer maintenant que notre opposition au **principe de la stabilisation** subsiste, mais qu'a disparu ce qui pouvait être pris pour une opposition aux **stabilisés**. Et si cette volte-face est surprenante, elle est normale, car elle reconnaît l'irréversibilité de certains faits ; elle est réjouissante, parce qu'elle montre que la SPG sait parfois marier le réalisme à l'idéalisme.

Mercredi 19 mars, les articles 1 à 9 des statuts ont été votés. Cette lenteur est due au fait que la discussion, toujours courtoise, soulignons-le, fut souvent nourrie ; au fait aussi que lors des communications du comité, des questions, qui n'avaient souvent que de lointains rapports avec les dites communications, ont été posées au comité. Celui-ci a jugé bon de répondre dans le détail et complètement à ceux qui, par leurs questions, montrent, nous l'espérons, le désir d'être bien informés, et non, nous l'avons parfois soupçonné (vous voyez que nous sommes francs !), la secrète espérance d'embarrasser le comité.

Plusieurs des articles qui restent à être votés sont très importants. Il serait souhaitable que le plus grand nombre de membres participent, sinon aux débats, du moins au vote. C'est la raison pour laquelle je vous adresse un appel, chers collègues, pour que tous, vous fassiez l'effort de répondre à la convocation qui vous sera adressée sous peu. Le comité vous en est d'ores et déjà reconnaissant.

Le président : C. Schenkel.

Communications du comité

Remarques concernant la Tribune libre

S'il est souhaitable que cette rubrique soit largement alimentée par des membres soucieux d'exprimer leur opinion quant à des sujets intéressant l'ensemble de la société, il est regrettable, par contre, d'y lire des articles signés de pseudonymes. Le procédé inélégant, peu digne de membres du corps enseignant, dénote un manque de courage assez attristant. On veut bien exprimer son avis, parfois violemment, parfois partialement, mais on ne veut pas endosser de responsabilité.

Du même coup, tout le crédit qui pourrait être attribué au même article **signé** par son auteur, est détruit. Ce que suscite l'anonymat ? Un succès momentané de curiosité (qui est cet Harpagon ?), le mépris, l'indifférence...

D'autre part, le comité rappelle qu'en aucun cas, un article paru sous cette rubrique ne saurait engager la responsabilité de la SPG ou de son comité. Seule l'opinion du signataire est exprimée.

Claude Schenkel.

neuchâtel

Assurance maladie

Le nouveau contrat collectif conclu avec les « Fraternelle de Prévoyance » et la « Chrétienne-Sociale Suisse » est effectivement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1968. Des extraits des modifications intervenues ont déjà paru dans l'« Educateur ». Le texte intégral du nouveau contrat vient de sortir de presse. Il est à disposition des membres chez les présidents de sections. En voici le teneur.

GB.

Caisse-maladie
FRATERNELLE DE PRÉVOYANCE

Caisse-maladie et accident
CHRÉTIENNE-SOCIALE SUISSE
CONDITIONS GÉNÉRALES D'ASSURANCE

pour les membres de la
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

Age d'entrée

Toute personne admise dans la Société pédagogique neuchâteloise, après l'entrée en vigueur du présent contrat, jouira des conditions ci-dessous, pour autant qu'elle ne soit pas âgée de plus de 60 ans.

Choix de la caisse

Les bénéficiaires du présent contrat peuvent s'assurer, aux mêmes conditions, auprès des caisses suivantes :

- Caisse-maladie et accident Chrétienne-Sociale Suisse.
- Caisse-maladie Fraternelle de Prévoyance.

Visite médicale

La caisse peut faire subir aux nouveaux assurés, à ses frais, une visite médicale d'entrée.

Réserves

Sur préavis du médecin-conseil, elle pourra grever l'assurance de réserves d'une durée de 5 ans au plus.

Stage

Aucun stage n'est imposé aux nouveaux assurés.

Finance d'entrée

Aucune finance d'entrée n'est perçue.

Médecins, chiropraticiens

Seules les maladies attestées par un médecin porteur du diplôme fédéral ou un chiropraticien reconnu sont prises en considération.

A. ASSURANCES DES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES

Prestations

a) Traitements ambulatoires à 90 %

- Les soins donnés par un médecin.
- Les traitements scientifiquement reconnus auxquels procède le personnel paramédical sur prescription d'un médecin.
- Les médicaments ordonnés par un médecin et qui figurent, soit sur la liste des médicaments et tarif, soit sur la liste des spécialités, plus les médicaments hors-liste, jusqu'à Fr. 200.— par cas.
- Les analyses ordonnées par un médecin et effectuées

par un pharmacien ou un laboratoire reconnu officiellement, selon indications de l'Office fédéral.

- Les soins donnés par un chiropraticien autorisé à soigner les assurés.

b) Traitement hospitalier :

Forfait journalier de Fr. 40.— selon convention neuchâteloise d'hospitalisation (enfants Fr. 37.—).

c) Cure balnéaire :

Forfait journalier de Fr. 10.—.

d) Cure de désintoxication :

Frais médicaux 90 %, plus forfait journalier Fr. 3.—.

e) Cure de convalescence :

Forfait journalier de Fr. 4.—.

f) Assurance-maternité

— En cas d'accouchement, les prestations sont versées pendant une période de 10 semaines et comprennent 4 examens de contrôle de la grossesse.

— Le traitement hospitalier pour accouchement est indemnisé selon lettre b) ci-dessus.

Si l'enfant subit un traitement hospitalier durant 10 semaines suivant la naissance, la caisse prend en charge une somme de Fr. 6.— par jour pendant cette période.

g) Accident :

Le risque accident est couvert subsidiairement pour les frais médicaux et pharmaceutiques, moyennant un supplément de prime.

h) Soins dentaires :

Prestations selon statuts de la caisse.

i) Tuberculose :

Selon règlement spécial, indemnité forfaitaire de Fr. 17.— par jour d'hospitalisation pour traitement dans un établissement pour tuberculeux (Fr. 13.— pour les enfants). Prise en charge des examens et traitements scientifiquement reconnus, conformément aux prescriptions fédérales.

Assurance-paralysie :

Prestations supplémentaires pour frais médicaux et pharmaceutiques jusqu'à Fr. 5000.— ; indemnité d'invalidité selon l'âge et le degré, maximum Fr. 36 000.—.

Durée des prestations :

- Illimitée pour les traitements ambulatoires (lettre a) ci-dessus).
- 720 jours dans l'espace de 900 jours consécutifs pour les traitements à l'hôpital (lettres b) c) et d) ci-dessus).
- 21 jours pour les cures de convalescence (lettre e) ci-dessus).
- Pour les accidents, la limitation est la même que pour la maladie.
- La durée est illimitée en cas de tuberculose.

Franchise :

Une franchise de Fr. 5.— est perçue sur tous les traitements ambulatoires des assurés majeurs.

B./C. ASSURANCE D'UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE :

Prestations :

En cas d'incapacité de travail attestée par un médecin ou un chiropraticien (voir plus haut), les prestations de la caisse sont versées à partir du 3^e jour ou à terme différé.

Durée des prestations :

720 jours dans l'espace de 900 jours consécutifs.

D./E. ACCIDENT : INDEMNITÉ JOURNALIÈRE :

Selon disposition B./C.

G. ASSURANCE AU DÉCÈS :

Prestations : en cas de décès, les héritiers légaux ont droit à une indemnité de Fr. 200.— (doublée s'il s'agit d'un accident).

H. ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE EN CAS D'HOSPITALISATION :

Les assurés qui le désirent peuvent s'assurer pour une indemnité journalière complémentaire en cas d'hospitalisation.

Durée des prestations : 720 jours dans l'espace de 900 jours consécutifs d'hospitalisation.

Pour les cures balnéaires, il est alloué 50 % de cette indemnité. Il en est de même en cas de séjour en hôpital psychiatrique.

HO. ASSURANCE DES FRAIS OPÉRATOIRES :

Les frais d'opération, pour les assurés séjournant en service privé d'un établissement hospitalier, peuvent être assurés à raison d'une somme déterminée par année civile.

Membres de la famille :

Les femmes et les enfants des bénéficiaires du présent contrat peuvent également être assurés aux mêmes conditions, sous réserve des lettres d) et c) de l'ord. II, art. 2, du 22.12.1964.

Transfert à l'assurance individuelle :

Les assurés qui quittent le cercle des personnes auxquelles s'étend l'assurance collective, peuvent rester assurés à titre individuel s'ils en font la demande dans un délai de 30 jours dès leur sortie.

Le preneur d'assurance veille à ce que les assurés qui quittent l'assurance collective soient renseignés sur leur droit de passage dans l'assurance individuelle.

Cas non prévus :

Les statuts de la caisse sont applicables à tous les cas non prévus dans le présent contrat.

Renseignements pratiques :

En cas de maladie, les assurés demandent une feuille directement à l'administration de la caisse, à Neuchâtel :

CAISSE-MALADIE FRATERNELLE DE PRÉVOYANCE
Administration centrale
Rue Louis-Favre 12, 2002 Neuchâtel
Tél. (038) 5 09 33

CAISSE-MALADIE ET ACCIDENT
CHRÉTIENNE-SOCIALE SUISSE
Faubourg de l'Hôpital 13, 2000 Neuchâtel
Tél. (038) 5 32 75

Les prestations sont payées directement aux assurés, qui doivent joindre à leur feuille toutes les factures, pièces justificatives et ordonnances relatives au traitement en question.

TABELLE DE COTISATIONS**A. FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES**

	Maladie	Maladie et accident
Hommes :	Fr. 16.40	18.—
Femmes :	Fr. 18.—	19.60
Adolescents :		
(19 et 20 ans)	Fr. 11.40	12.20
Enfants : selon loi cantonale	Fr.	8.50

B./C. INDEMNITÉ JOURNALIÈRE**a) pour les membres de la société**

Indemnité journalière dès le 361^e jour de maladie :
par franc assuré, cotisation mensuelle Fr. —.05
(ex. Fr. 40.— par jour = cotisation Fr. 2.—)

b) pour les épouses des membres (ménagères)

dès le 1^{er} jour de maladie :
par franc assuré (max. Fr. 3.—), cotisation mensuelle Fr. 1.—

c) pour les adolescents

dès le 1^{er} jour de maladie :
par franc assuré, cotisation mensuelle Fr. —.80

G. ASSURANCE AU DÉCÈS

La cotisation est comprise sous lettre A. ci-dessus.

H. COMPLÉMENT D'HOSPITALISATION

Indemnité journalière de Fr. 6.— à Fr. 54.—.
Cotisation mensuelle Fr. —.90 par tranche de Fr. 6.—.
Dès 50 ans maximum assurable : Fr. 24.—.

HO. FRAIS OPÉRATOIRES. Cotisation mensuelle

Prestation assurée par année jusqu'à	Fr. 600.—	1200.—
HOMMES	Fr. 3.20	4.50
FEMMES	Fr. 3.50	4.90
ADOLESCENTS	Fr. 2.90	3.90
ENFANTS	Fr. 2.20	3.—
	Fr. 2500.—	5000.—
HOMMES	Fr. 6.70	9.70
FEMMES	Fr. 7.30	10.60
ADOLESCENTS	Fr. 5.50	—.—
ENFANTS	Fr. —.—	—.—

Comité central

Séance du 7 mars 1969 à Neuchâtel. Présidence : Cl. Zweacker, président.

Correspondance

La section de La Chaux-de-Fonds demande au CC d'intervenir auprès du DIP concernant l'engagement de maîtres de gymnastique non qualifiés. Il arrive en effet que des commissions scolaires engagent pour donner les leçons d'éducation physique, des personnes dépourvues de toute formation pédagogique. Il ne suffit pas, pour dispenser un enseignement valable de disposer de qualités athlétiques ou sportives reconnues. Certaines expériences se sont révélées peu satisfaisantes. D'autre part, les titulaires de brevets réguliers ont dû faire état d'une formation pédagogique solide et d'une connaissance approfondie de la méthodologie. L'en-

seignement de la gymnastique féminine est en lui-même une discipline qui demande une préparation soignée et des connaissances physiologiques. Le CC évoquera ce problème au cours de l'entrevue qu'il aura avec les responsables du DIP.

Groupes de travail

A la demande de la SPN, le DIP a décidé de mettre sur pied une commission chargée d'étudier et de faire des propositions sur une réorganisation des conférences officielles d'automne. La SPN y déléguera les collègues suivants : M. Pfähler (Ne), J.-P. Schallenberg (L.L.), G. Müller (V.T.), M^{lle} H. Jeanneret (repr. du CC) et M^{lle} M. Graser (C-F).

La commission SPN chargée d'étudier le problème « Jardinières d'enfants » est constituée comme suit : F. Bourquin (Ne), M^{lle} H. Troesch (V-T), M^{lle} F. Kunz (Bou.), G. Kohly (L.L.), M^{me} J. Huguenin (C-F).

La commission SPN chargée de faire le point global sur la réforme scolaire comprendra : M. Pfähler (Ne), M^{me} L. Sobel (C-F), F. Bôle (V-T), C. Erard (L.L.).

Ces commissions sont en principe aptes à se mettre au travail au 1^{er} mars 1969.

Entrevues

Une première entrevue avec les responsables du DIP a été fixée au lundi 18 mars. Le CC y présentera le point de vue de la SPN sur toute une série de questions restées en suspens. Nos collègues secondaires ont, de leur côté sollicité une entrevue avec le chef du DIP, M. Clottu pour y présenter leur position quant à l'octroi de congés de perfectionnement (année sabbatique). Une délégation du CC y assistera. Le CC est déçu de la façon de procéder des secondaires. Ce problème fait partie intégrante d'une nouvelle étude d'un statut des enseignants. Après avoir insisté pour que les associations présentent un « front commun », nos collègues se désolidarisent, et cherchent à faire passer en dehors du contexte du statut, le seul point qui les touche vraiment, et sur lequel le statut leur donnait presque entière satisfaction. Il n'en est pas de même pour les revendications de base posées par la SPN, dont aucune n'a pu réellement obtenir satisfaction, ce qui a motivé le refus que l'on sait.

Appréciation du travail scolaire

Le rapport établi par la commission officielle a été multicoté et donné pour étude dans les comités de sections. Les réactions très diverses et nuancées nécessitent une prise de contact avec nos deux collègues délégués à cette commission. Lors d'une prochaine séance, le CC les entendra et leur fera part des premières remarques parvenues. D'une manière générale, le CC est d'avis qu'il faut user d'une grande prudence, et que la mise sur pied d'un système nouveau demandera une expérimentation méthodique. La question sera donc reprise en détail, car il s'agit d'une orientation nouvelle profonde, qui peut donner une physionomie toute différente à l'école neuchâteloise.

Stabilisation du personnel auxiliaire

Le rapport établi par la commission officielle spéciale a été étudié par les comités de sections. Il correspond sur presque tous les points aux vœux que la SPN avait émis par l'intermédiaire de sa représentante, à savoir : action unique, destinée à stabiliser les personnes non qualifiées, mais qui ont enseigné avec succès pendant plusieurs années ; exigences de connaissances se situant au minimum au niveau de la fin de 4^e PP ; cours de formation obligatoire se terminant par des examens ; conseils et soutien pédagogique exercés par un ou une collègue particulièrement qualifié(e) ; participation régulière aux cours de formation.

Les candidats ayant satisfait aux conditions et réussi l'examen seront mis au bénéfice d'une autorisation d'enseigner

valable également en section préprofessionnelle s'ils ont inclus l'allemand dans leur préparation. Leur salaire restera toutefois frappé d'une réduction de 5 %.

Les comités de sections et le CC approuvent le projet, en l'assortissant d'une demande complémentaire : La SPN désire être associée au jury de l'examen ; elle tient à y participer activement et à représenter les enseignants dans l'attribution finale de l'autorisation d'enseigner, car, elle souhaite, comme l'Ecole normale, du reste, sauvegarder la valeur du titre obtenu régulièrement.

GB.

Félicitations

Georges Bobillier, instituteur à Couvet, vient d'être nommé au poste de sous-directeur de l'Ecole secondaire de Fleurier. Il s'occupera plus particulièrement des classes de la section préprofessionnelle.

Pour sa part, Francis Wolf, maître d'éducation physique à La Chaux-de-Fonds a été choisi pour remplir la fonction d'administrateur des écoles de la ville de Boudry. Ce poste comporte un partage du temps entre l'administration et des leçons de gymnastique.

Le bulletinier adresse à ces deux collègues les félicitations du CC et ses vœux les meilleurs pour une suite de carrière féconde au service de l'école.

GB.

L'expression artistique dans les écoles suisses

Du 8 au 23 mars 1969, au Centre scolaire des Coteaux, à Peseux, sous les auspices de la Chevron Oil S.A., la Société suisse des maîtres de dessin présente son exposition itinérante préparée par la section lucernoise, et consacrée à la représentation de l'homme : thème difficile à traiter et pourtant si important pour l'enfant.

La présentation commentée des travaux met en évidence les grandes lignes du développement de l'image humaine et fournit aux enseignants une quantité de possibilités didactiques, et aux parents d'intéressantes suggestions.

Soulignons la louable initiative de la Chevron Oil qui s'est associée d'heureuse façon à cette manifestation. Une telle collaboration avec les milieux économiques ne peut être que fructueuse.

Un regard jeté sur ces œuvres authentiques pleines de charme, de candeur mais aussi de recherches et d'ingéniosité ne nous laisse pas indifférents mais nous redonne plutôt une confiance, un élan, un enthousiasme que nous aurions parfois tendance à perdre dans notre métier.

En tant qu'enseignants, nous devons réfuter l'opinion assez répandue de ceux qui considèrent les branches artistiques comme secondaires alors qu'elles sont l'essence même de la création enfantine et par là, source de vie.

(Le vernissage, auquel était invitée la SPN, a eu lieu vendredi 7 mars, en fin d'après-midi, en la présence de M. Fritz Bourquin, conseiller d'Etat, des représentants du DIP, des inspecteurs et directeurs d'écoles, des autorités communales de Peseux, Neuchâtel et Corcelles et de nombreux enseignants. Un vin d'honneur fut offert par le Conseil communal de Peseux.)

Section du Val-de-Ruz

Comité de section pour 1969

Président : Claude-André Scheurer

Vice-président : Gabriel Ruedin

Caissière : M^{lle} Marguerite Besson
 Secrétaire PV : Claude Grandjean
 Secrétaire corr. : Gaston Cuhe
 Délégué au CC : Serge Bouquet
 Suppléant : X X X X X
 Assesseurs : Jean-Jacques Spohn et Jules-Auguste Girard
 Délégués à l'ass. des délégués SPN : Raymond Debély, Maurice Evard
 Délégués à l'A. D/SPR : Jules-Auguste Girard

Rapport du président

La Société pédagogique neuchâteloise, section du Val-de-Ruz, se porte bien et a fait preuve, au cours de l'année écoulée, d'un dynamisme pédagogique que nous tenons à souligner.

En effet, en mai 1968 se formaient à Saules, lors d'une séance plénière, des groupes de travail se proposant d'étudier les problèmes de l'enseignement à tous les degrés.

En octobre déjà, les premiers résultats du travail fait jusque-là nous étaient parvenus et laissaient augurer d'un volumineux dossier à présenter en fin d'année à tous nos membres.

Aujourd'hui, c'est chose faite. Fiches de travail, documents à la portée de nos élèves sont réunis ; le second pas peut être abordé : l'expérimentation dans nos classes et leur sélection.

C'est un point éminemment important dont nous ne pouvons prévoir la durée d'application. Mais l'œuvre est lancée et c'est évidemment l'essentiel.

D'autres problèmes se sont greffés sur ces premières préoccupations de notre section : l'étude et les discussions suscitées par le projet de statut des enseignants, l'organisation de nos classes, en particulier les problèmes soulevés par le centre multilatéral de Cernier, les relations avec le Théâtre populaire romand qui envisage avec notre collaboration active le prolongement de ses activités jusque dans notre école et la création d'une Ecole des parents qui se fait de plus en plus pressante au Vallon.

La campagne lancée par le Comité central de la SPN en ce début de 1969, campagne visant à mieux informer les membres du corps enseignant ne faisant pas encore partie de notre société doit être soutenue par chacun. Ce n'est qu'en s'adjoignant le plus grand nombre possible de personnes enseignantes à notre association que nous pourrions faire œuvre efficace pour une école heureuse et laborieuse.

C'est donc sur une note optimiste que nous pouvons ouvrir un nouveau champ d'activités pour 1969. Que chacun, suivant ses aspirations et sa disponibilité, fasse preuve d'esprit vivant et collaborateur pour le plus grand bien de l'école et de notre société.

Section La Chaux-de-Fonds

Assemblée générale ordinaire

Une centaine de collègues avaient bravé le froid pour assister le mercredi après-midi 26 mars à l'assemblée générale ordinaire de la SPN à La Chaux-de-Fonds.

Le président de l'assemblée, F. Bourquin, salue tout d'abord la présence des invités, parmi lesquels nous citerons M. Roger Hugli, chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, M. Jean John, président de la SPR, les délégués des sociétés genevoise et vaudoise, les collègues qui recevront le titre de membres honoraires, ainsi qu'un représentant de l'association de nos collègues de l'enseignement secondaire, M. F. Simond.

En ouverture de séance, M. Roger Hugli se plaît à apporter les salutations du Département de l'instruction publique et de son chef, M. Clottu. Il relève tout d'abord l'activité bénéfique et fructueuse de la SPN et de sa commission pédagogique. Les contacts entre l'association professionnelle et les autorités sont nécessaires. Ils permettent un dialogue propre à dissiper les malentendus, en à envisager de concert les solutions à apporter aux problèmes posés.

Le refus du statut par la SPN est maintenant une affaire classée, le DIP a toutefois regretté la prise de position des enseignants primaires. Bien que la pénurie soit en voie de résorption, il a encore été nécessaire d'avoir recours à des apports extérieurs.

La coordination scolaire sur le plan romand est en chemin. Des efforts sérieux sont entrepris, et d'ici quelques années, la situation se sera éclaircie.

L'action de recyclage des enseignants, par le moyen des cours de perfectionnement a été positive, elle se poursuivra.

M. Jean John, président SPR apporte, lui, le salut de l'organisation faitière à laquelle appartient la SPN. Parmi les principaux objectifs de la SPR, se situe la création d'un centre de formation continue, décidée par quatre associations d'enseignants de Suisse. Les projets sont déjà fort avancés. Une séance d'information a réuni au Paquier, en Gruyère, sur les lieux choisis, des délégations des associations romandes membres de la SPR. Les conditions de réalisation sont de deux ordres : la couverture financière, qui devra être assurée par les enseignants d'une part, les pouvoirs publics et le recours à l'emprunt d'autre part ; mais l'exploitation de ce centre ne peut être viable que s'il peut être occupé tout au long de l'année. C'est pourquoi, les associations cantonales auront pour tâche de présenter le projet à leurs autorités respectives, souhaitant obtenir d'elles l'accord de principe à une libération momentanée des enseignants qui désiraient participer à des cours de perfectionnement.

Rapports. Le rapport de gestion du CC, paru dans l'« Educateur », ainsi que celui de la Commission pédagogique sont ensuite adoptés sans discussions ni commentaires.

Déclaration d'intentions. Pour la première fois, le CC soumet à l'assemblée une déclaration destinée à informer les membres de la politique générale qu'entend suivre la SPN au cours de l'année à venir. Cette déclaration est lue par le président Zweigacker. Si elle n'a pas été publiée auparavant, c'est qu'elle revêt un caractère général et s'inscrit dans une ligne qui a toujours été celle de la SPN. Elle n'est donc pas soumise au vote de l'assemblée. La voici, in extenso :

Avec l'appui de nos membres des comités et des présidents des six sections le Comité central s'efforcera de donner, en 1969, des dimensions plus grandes à la Société pédagogique neuchâteloise.

Expliquons-nous :

L'effectif des membres de notre association qui représente, aujourd'hui, un taux d'affiliation de 70 % pourrait nous satisfaire Si on le compare avec celui des associations d'autres corporations, il est élevé. Toutefois il ne nous satisfait point encore. L'an prochain nous espérons pouvoir vous annoncer que 90 % des enseignants des degrés primaire et préprofessionnel sont des nôtres.

Nous nous agrandirons encore en cherchant avec l'Association neuchâteloise des jardinières d'enfants sous quelle forme une affiliation des maîtresses enfantines est judicieuse, souhaitable et possible.

Ces dimensions, nous nous efforcerons de les développer encore dans d'autres sens. Nous poursuivrons notre poli-

tiq ue de présence et de représentation du corps enseignant dans toutes les affaires relatives à l'école. Partout, quand nous le jugerons nécessaire, nous mettrons en évidence nos vues. Nous maintiendrons avec notre partenaire, le Département de l'instruction publique nos relations fréquentes et agréables. Quant aux commissions scolaires qui, parfois, dans certaines localités perdent le sens des réalités, nous nous réserverons le droit, comme cela a déjà été fait, d'appliquer à leur égard les mesures les plus adéquates.

Alors que nous nous adapterons des structures nouvelles pour nous rendre plus efficaces, de toute notre force, nous appuierons les efforts de la Société pédagogique romande pour que sa restructuration lui permette de devenir une association réunissant tous les enseignants romands, non plus une SPR entravée dans ses actions par des structures désuètes, mais une SPR moderne, présente, agissante, reconnue, écoutée.

Nous nous efforcerons, comme nos prédécesseurs, présidents du Comité central de la SPN et membres du Comité central, d'aborder les problèmes de l'enseignement en «avant-première», de précéder d'être toujours au premier rang pour éviter des états de fait devenus immuables.

Dans tout ce contexte dans notre travail quasi quotidien pour la SPN, dans le sacrifice que nous faisons tous d'une part de nos loisirs et de notre vie de famille, nous aimerions améliorer la position des enseignants de ce canton, leur permettre de jouer dans la société neuchâteloise et romande, un rôle au niveau de la dignité et de leur grandeur de leur profession. Nous sommes aussi tous persuadés que dans la société actuelle en lente dégradation, les enseignants demeurent les seuls capables de défendre certaines valeurs et que, dans ce sens, notre mission est très grande.

Mais pour cela, avant tout, malgré notre individualisme inné, nos caractères différents, nos diverses conceptions de l'enseignement, nous devons maintenir notre unité.

Comité central de la SPN.

Nomination de membres honoraires. Sur proposition des sections, les collègues dont les noms suivent, quittant l'enseignement et ayant accompli au moins 25 ans de sociétariat, sont proclamés membres honoraires :

Mlle Berthe Freléhoux, Mme Marc Junod, Mlle Marie-Louis Roulet, institutrices à Neuchâtel ; Mme Marthe Bourquin, Mlle Marguerite Sandoz, institutrices au Locle ; Mlle Lily Magnin, Mlle Odette Bolle, institutrices à Buttet et aux Verrières ; Mlle Jeanne Loup, institutrice à Boudry ; Mme Eva Grandjean, institutrice et M. Hubert Hirschy, instituteur à La Chaux-de-Fonds.

Le président cantonal les félicite et les remercie au nom de la SPN et leur souhaite une longue et heureuse retraite.

Nomination d'un membre d'honneur. Président du Comité central pendant six ans, mais depuis toujours intéressé et engagé dans les actions menées par la SPN, **Marcel Jaquet** a donné à la société un souffle, un style de travail nouveaux. Esprit curieux, tenace, travailleur, il a fait profiter l'association de ses dons, sans ménager ses forces et son temps. C'est pourquoi, le CC propose à l'assemblée de lui décerner le titre de « membre d'honneur » SPN. Les applaudissements de l'assemblée disent mieux que tout adjectif la reconnaissance que la SPN doit à ce dévoué collègue.

Remise du Prix pédagogique. Pour la première fois, le président cantonal avait le plaisir de remettre le montant du Prix pédagogique, institué l'année dernière, à **Maurice Nicoulin**, de Neuchâtel, en récompense aux nombreux travaux et publications destinés aux enseignants et aux élèves de Suisse romande. Poursuivant les recherches nécessaires à la préparation de son travail de fin d'études, le collègue

Nicoulin a accepté, par l'intermédiaire de divers éditeurs, dont la Guilde de documentation de la SPR, de mettre le matériel didactique qu'il avait réuni et créé à disposition de tous les enseignants. C'est ainsi que plusieurs de ses publications font aujourd'hui partie du matériel officiel et sont largement utilisées.

Le président Zweier, après avoir rappelé l'institution et les buts du Prix pédagogique remet la somme de Fr. 2000.— au lauréat.

La séance officielle close, les invités, les nouveaux membres honoraires et membres d'honneur se retrouvent pour prendre un repas fraternel au cours duquel Gérald Bouquet dira, s'adressant aux maîtres et maîtresses que nous fêtons, combien leur tâche, leur probité, leur persévérance fut bénéfique au pays, et combien les instituteurs, les institutrices peuvent et doivent être les promoteurs d'un humanisme que notre monde de violence et de consommation tient pour quantité négligeable et qui pourtant est la seule chance de salut de l'homme et des valeurs spirituelles.

GB.

Beaucoup d'instituteurs et pasteurs hollandais aimeraient louer votre maison pendant les vacances. Echange possible.

E. Hinloopen, maître d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Hollande.

Pour les machines cartonnage et reliure, adressez-vous à la fabrique de machines



Jos. Hunkeler
4806 Wikon

Tél. (062) 8 19 68

cisailles à carton — massicots — presses grand choix

C **DE NOUVEAUX MODÈLES !**
I Duplicateur scolaire à alcool
 Duplicateur à encre et stencils (dès 430 francs)
T Machines à adresser et coupe-papiers
 Photocopie à révélateur (pour livres !)
 Photocopie à sec pour rétro-projecteur
 Conditions très intéressantes sur matériel-accessoires.
O Tout du SPÉCIALISTE UNIQUEMENT !
 Echanges — reprises de toutes marques
 Pierre Emery-Fink, agence romande & dépôt à 1066 EPALINGES/Lausanne
 Tél. (021) 32 64 02

Jura bernois

Création d'une commission de la formation continue chez les maîtres jurassiens aux écoles moyennes

Une délégation des maîtres jurassiens enseignant dans les écoles moyennes se sont réunis le 12 mars à Delémont en séance constitutive d'une commission du perfectionnement continu. M. Jean-Pierre Möckli, directeur du Collège de Delémont a bien voulu accepter de présider cette nouvelle et importante commission. Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur les décisions qui ont été prises à Delémont.

Fr. E.

Assemblée synodale d'hiver de la section de Delémont

Quelque 120 membres de la section des enseignants du district de Delémont se sont réunis le lundi 24 février en assemblée synodale à l'aula du Collège de Delémont sous la présidence de M. Georges Rais, maître d'application à Delémont.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, donnée par M^{me} Cécile Chappuis-Maillat, de Courroux, le président a présenté le rapport d'activité qui porte spécialement sur l'application de certaines thèses adoptées au récent congrès pédagogique jurassien de Moutier. La Société pédagogique jurassienne a porté tous ses efforts dans la constitution de groupes de travail. Dans le district, le comité élargi s'est réuni à Bassecourt en vue d'assurer les premières réalisations dans ce domaine.

Un cycle d'orientation

Les points 7 et 10 des thèses adoptées seront étudiées. Ils concernent la démocratisation des études liée à une authentique orientation scolaire exigeant la mise sur pied d'un enseignement élémentaire de 5 à 6 ans auquel succéderait un enseignement moyen de 4 ou 3 ans accessible à chaque enfant, quelle que soit son origine sociale ou sa situation géographique, et offrant à chacun les mêmes possibilités de promotion à égalité d'aptitude, ce qui devrait mettre fin au cloisonnement entre l'école primaire et l'école secondaire, et la création d'une commission officielle chargée d'examiner différents régimes scolaires et d'étudier pour le Jura, les conditions dans lesquelles serait réalisable l'instauration d'un cycle d'orientation à tous les élèves et différencié en sections parallèles.

Mutations

Après avoir honoré la mémoire de l'un de ses membres, M. Joseph Etique, instituteur retraité à Courroux, l'assemblée admit dans la section 24 nouveaux membres. Ce sont :

Delémont :	M. F. Girardin, M. J.-C. Bailat, M. Alfred Hauswirth, M. D. Kunz, M. D. Sauvain ; M ^{mes} et M ^{lles} J. Chappuis, A.-M. Gigandet, R.-M. Zuber, R.-M. Gautier, M.-J. Fleury, J. Beuret, G. Qain, F. Chèvre, C. Jobé.
Bassecourt :	M ^{lles} M. Lachat, G. Gramatte.
Glovelier :	M ^{lles} E. Zuber, F. Dominé.
Bourrignon :	M ^{lle} M. Doyon.
Movelier :	M. Albert Gummy.
Rebeuvelier :	M ^{lle} J. Dominé.
Soulce :	M. J. Molliet.
Vicques :	M ^{me} Simone Wicky.
Courtételle :	M. Comte.

et enregistre 8 départs : ce sont : M^{lle} M.-C. Wicky, Move-
lier, Monique Guenat, Bourrignon, M. H. Amstutz, Delé-
mont, A. Ackermann, Glovelier, A. Domont, Berlincourt,
M^{me} Paulette Surdez, Movelier, MM. Denis Frund, Delé-
mont, J.-F. Waelchli, Delémont, H. Schaffter, Boécourt.

La section delémontaine compte à ce jour 220 membres, dont 21 retraités. Trois membres ont été mis à la retraite au cours de la dernière période. Il s'agit de MM. Georges Joset, Courtételle, Michel Farine, Bassecourt et René Steiner, Delémont. M^{me} Marguerite Cuenat, à Montsevelier, et M. Louis Lovis, instituteur à Delémont, ont fêté respectivement 40 et 25 ans d'activité. Les nouveaux vérificateurs seront M. Willy Béguelin et M^{lle} Jacqueline Chappuis, tous deux à Delémont. Les comptes présentés par le caissier, M. Jean Sommer, de Vermes, furent approuvés avec remerciements.

L'école de la vie

C'est toujours en fonction du rapport présenté au Congrès de Moutier par M. Michel Girardin, maître à l'Ecole d'application à Delémont, que s'est constitué un groupe de travail intitulé « L'Ecole de la vie ». Il est ouvert à tous et permettra de mettre en pratique diverses activités et méthodes d'enseignement, la confection de matériel et de fiches, etc. Dans les divers, M. Michel Girardin mit l'assemblée en garde contre une initiative du PAB qui milite en faveur d'une coordination nationale de l'enseignement. Le fait qu'un mouvement pour une coordination cantonale se dessine et que déjà soit prévue une commission d'étude dans laquelle figureraient deux Jurassiens doit nous inciter à la prudence.

Or, c'est vers une coordination romande que tend l'école jurassienne, et il semble bien que l'on veuille empêcher cette réalisation. De longs applaudissements prouvèrent à l'interpellateur que les enseignants étaient conscients de cet important problème. Le président dit la ferme intention du comité de ne pas permettre qu'une commission cantonale coiffe les aspirations jurassiennes vers une école romande.

Les troubles du langage

La seconde partie de la réunion fut consacrée à l'audition d'une passionnante conférence donnée par M^{lle} Giroud, orthophoniste au Centre médicopsychologique jurassien. A l'aide d'exemples concrets qui étayèrent sa causerie, elle définit les troubles du langage oral et du langage écrit qui pouvaient survenir chez l'enfant.

Ceux qui connaissent les efforts considérables entrepris par de nombreux milieux de la pédagogie, de la médecine et des pouvoirs publics pour corriger à l'aide d'une thérapeutique aujourd'hui scientifique, les troubles du langage ont peine à imaginer qu'il n'y a qu'une quarantaine d'années que l'on s'est penché en France d'abord, sur les moyens de les guérir. M^{lle} Giroud montra l'importance des soins apportés dès le début de leur guérison rapide dans la plupart des cas, ainsi que l'aide apportée par la chirurgie dans certaines lésions graves de la bouche. Ainsi, les fissures palatines, qui condamnaient autrefois ceux qui en étaient atteints à l'infirmité irrémédiable, sont aujourd'hui résorbées facilement grâce à une opération. Abordant ensuite les troubles écrits, M^{lle} Giroud présenta un tableau complet des causes de la dyslexie (dix pour cent des enfants en sont atteints), et de la dysorthographe.

Il est indéniable que le thème retenu par le comité pour cette réunion d'enseignants, et les profondes connaissances de la conférencière auront permis aux maîtres de se faire

une idée plus juste des troubles qu'ils rencontrent chaque jour dans leur classe.

C'est par un repas très bien servi et pris en commun au début de l'après-midi au Restaurant de la Couronne à Mer-

velier, que prit fin cette assemblée synodale d'hiver, qui voyait le nouveau comité en fonction pour la première fois.

Cécile Chappuis-Maillat.

divers

L'aide suisse à l'étranger en 1968

Par son organisation fédérale, l'Aide suisse à l'étranger est un fidèle reflet de la diversité helvétique. Elle réunit en une communauté de travail unique en son genre la majeure partie des œuvres d'entraide, confessionnelles ou non, qui existent dans le pays. Cette organisation, grâce à laquelle chaque membre peut sauvegarder son originalité, favorise néanmoins l'élaboration d'une action coordonnée et raisonnable en matière d'aide aux pays en voie de développement. Tous les projets font en effet l'objet, après une préparation et des études approfondies, de décisions concertées ; quant à leur exécution, elle incombe tantôt aux membres de l'organisation, tantôt à l'Aide suisse à l'étranger elle-même.

Cette collaboration se poursuit avec succès depuis 20 ans déjà. Ses objectifs, qui consistèrent pendant les six premières années, à contribuer à résoudre les problèmes de reconstruction et de réfugiés de l'Europe d'après-guerre, se concentrèrent de plus en plus, durant la seconde moitié des années cinquante, sur l'aide que nécessitait le développement des régions de misère du tiers monde. Les fléaux dont souffrent ces régions, à savoir la sous-alimentation chronique et les crises de famine, ne peuvent être combattus de façon efficace que si les pays à développer réussissent à augmenter massivement leur production de biens alimentaires. Une tâche aussi considérable et d'aussi longue haleine est toutefois irréalisable sans une aide réfléchie de l'extérieur, dont la forme idéale consiste à donner aux assistés les moyens de produire à l'avenir plus et mieux par leurs propres forces. C'est précisément cette forme de soutien qu'apporte l'Aide suisse à l'étranger.

Mais une telle action n'est pas possible sans la participation de nombreuses bonnes volontés. L'Aide suisse à l'étranger dépend elle aussi des moyens que lui confient les donateurs particuliers, les écoles, les entreprises, les communes, les cantons et la Confédération. L'Aide suisse à l'étranger a dû mériter la confiance ainsi témoignée. Elle y est parvenue par son activité d'abord, mais aussi en raison de sa structure fédérale, qui dispense tous les donateurs privés de se préoccuper de la juste répartition de leur générosité entre les diverses organisations. D'autre part, l'Aide suisse à l'étranger veille à choisir les projets les plus prometteurs, et justifie son activité en publiant ses comptes, qu'elle soumet au contrôle fédéral des finances.

Grâce aux ressources privées et publiques qui lui furent remises, l'Aide suisse à l'étranger put disposer en 1968 de 4,1 millions de francs au total. Cette somme permit de financer 14 projets commencés les années précédentes, ainsi que 14 nouveaux projets. Les principales régions bénéficiaires sont situées en Inde, en Afrique centrale et septentrionale, de même qu'en Amérique latine. Les fonds disponibles ne sont pas affectés à une aide immédiate, comme la distribution d'aliments, de vêtements et de médicaments ; ils servent à contribuer à l'élimination des causes mêmes de la misère. Il va de soi que cela suppose un effort pour amener les assistés à se tirer un jour seuls d'affaire.

L'un des principaux instruments de cette aide est l'encou-

agement de la formation générale et professionnelle des jeunes gens et des adultes. Plus de la moitié des projets de l'Aide suisse à l'étranger ont cet objectif. En Inde, il s'agit avant tout de donner une formation agricole ; ailleurs, il faut y ajouter une instruction artisanale. L'Aide suisse à l'étranger s'efforce d'accomplir sa tâche en collaborant intelligemment avec ceux qui souffrent et en cherchant ainsi à rester digne de la confiance de ses donateurs.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

PAS DE JEUNESSE FORTE ET SAINE
SANS LA PRATIQUE DU SPORT

ADRESSEZ-VOUS

AU
SPÉCIALISTE

Notre service de choix



Grands
et petits,
ils roulent
tous sur

ALLEGRO

LE REPUIS

Institution de formation professionnelle pratique pour débiles légers et handicapés physiques met au concours le poste de

directeur

si possible marié, chargé de la direction générale de la maison. Responsabilités variées (pédagogie, éducation, administration et technique).

La préférence sera accordée à candidat instituteur (brevet de classe OP ou orienteur de profession) ou universitaire ayant une formation pédagogique.

Possibilité d'emploi pour l'épouse (direction du ménage ou activité sociale).

Villa à disposition.

Les candidats peuvent, pour renseignements et visite, prendre contact avec le directeur actuel. Tél. (024) 2 33 48.

Offres manuscrites détaillées avec prétentions à la direction, 1392 Grandson.

Voyages Thomas

Maison spécialisée dans les grands voyages organisés.

AUTOCARS modernes
pour sociétés, noces, écoles, etc.

Pour vos déplacements d'affaires,
promenades, vacances nous
délivrons tous billets

air fer mer aux tarifs officiels

Renseignements et inscriptions :

Roland THOMAS, Echallens — Tél. 81 17 00

Nous cherchons une place pour notre fils (14 ans) pour les vacances d'été (5.7-9.8.69), pour parfaire ses notions de français, où il aurait la possibilité de recevoir des leçons de grammaire.

Nous sommes prêt à prendre votre enfant en échange au bord du lac de Thoune.

Tous renseignements :

Fritz Baumann
Lehrer
3652 Hilterfingen
Tél. (033) 2 22 00

Alder & Eisenhut AG

75 ans 1891-1966

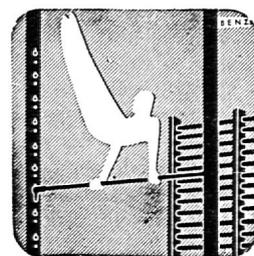
Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

KÜSNACHT-ZH
Tél. (051) 90 09 05

Fabrique Ebnat-Kappel/SG

Nos fabrications sont conçues sur les exigences de la nouvelle école de gymnastique

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers



Deux assurances
de bonne compagnie



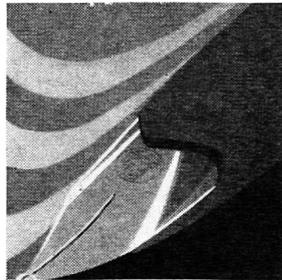
Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents

L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.



Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Le Makrolon, un nouveau plastique absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

Pelikano

le plus parfait qui ait jamais existé!

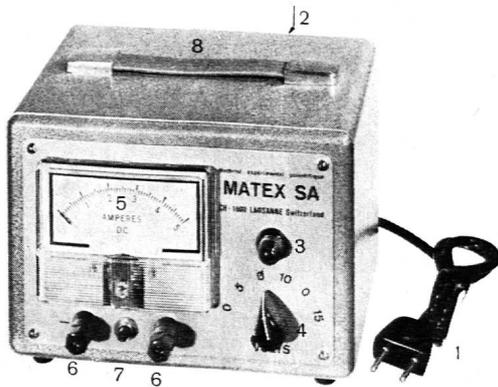


Günther Wagner AG
Pelikan-Werk, 8038 Zurich
Téléphone 051 / 917373



Une offre intéressante!

Bloc d'alimentation MATEX avec ampèremètre



1. Cordon et fiche.
2. Sélecteur de tension et fusible.
3. Lampe de contrôle.
4. Commutateur 5, 10, 15 V.
5. Ampèremètre 0-5 A.
6. Prises de courant continu.
7. Déclencheur thermique de sécurité.
8. Poignée.

Caractéristiques techniques

Construction robuste, boîtier en métal, isolation éliminant tout danger. Dimensions : 21 × 17 × 15 cm. Poids : 2 kg. 200.

Tension primaire : 110, 160, 220 V alternatif 40-60 périodes.

Protection : fusible (2) 0,4 A (220 V) ; 0,6 A (110 et 160 V).

Tension secondaire : 5, 10, 15 V continu.

Protection : déclencheur thermique de sécurité (7). Lampe de contrôle (3) sur le circuit primaire.

Ampèremètre 0-5 A (5).

Redresseur au sélénium ; montage en pont de Wheatstone.

Utilisation

Le bloc d'alimentation MATEX est réglé, au départ, pour une tension primaire de 220 V.

Le déclencheur thermique de sécurité coupe automatiquement le circuit secondaire après quelques secondes en cas de court-circuit ou de surcharge.

Le bloc d'alimentation MATEX constitue une source de courant continu bien filtré pour toutes les expériences sur l'électricité décrites dans le « Guide pour l'utilisation du matériel expérimental scientifique MATEX ».

Prix spécial pour les écoles officielles : Fr. 235.—, Icha, emballage et port compris.

Prière d'adresser les commandes à :

MATEX S.A.
7, avenue du Théâtre
1005 Lausanne

Ce que le
pédagogue
aime
trouver
au
restaurant



De la tranquillité. Les DSR sont conçus pour recevoir leurs hôtes dans une ambiance familiale.

Des prix agréables. Les DSR vous offrent des menus complets aux prix exacts (prix dès Fr. 3.50).

Des menus copieux. Dans les DSR vous recevez encore la garniture des menus et le pain à volonté.

Des boissons saines. Pour ménager la santé de ses hôtes, les DSR servent uniquement des jus de fruits savoureux, et des bières EX. Et, bien sûr, des thés, des cafés et des chocolats de premier choix.

Lors de vos prochaines courses d'école, inscrivez DSR à votre programme. Notre secrétariat central vous renseigne sur nos conditions avantageuses.

**Martigny - Lausanne - Le Locle - Montreux
Neuchâtel - Renens**

MORGES, 23, rue Centrale, tél (021) 71 36 24

école
lémania
lausanne

3, chemin de Préville
(sous Montbenon)
Tél. (021) 23 05 12

**prépare à la vie
et à toutes les situations
dès l'âge de 10 ans !**

Etudes classiques,
scientifiques et
commerciales.
Secrétaires de direction,
comptables, sténodactylos.
Cours du soir.

**Cours de français
pour étrangers**